



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

"Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9, le **mercredi 25 mars 2020** à 20 h 00'.

Braine-le-Château, le 16 mars 2020

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS



Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

SÉANCE PUBLIQUE

1. Décisions de l'autorité supérieure compétente relatives à différents actes du Conseil communal : communication.
2. Vérification de l'encaisse du Directeur financier de la commune (situation arrêtée au 31 décembre 2019) : communication.
3. Comptes annuels de la commune pour l'exercice 2019 : approbation.
4. *Plan de cohésion sociale* ("P.C.S.") subventionné par la Wallonie. Rapport financier pour 2019 : approbation.
5. Zone de police *Ouest Brabant wallon* (budget 2020 – recettes).
 - Détermination du pourcentage de la participation de chacune des 4 communes à la dotation communale globale : approbation ;
 - Vote de la dotation communale de Braine-le-Château.
6. Budget communal de l'exercice 2020. Modification n° 1 (services ordinaire et extraordinaire) : décision.
7. Fabrique d'église de la paroisse Saint-Remy (Braine-le-Château). Modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2020 : décision.

8. Fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame du Bon Conseil (Nouvelles). Modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2020 : décision.
9. Projet de rénovation de l'église Saints Pierre et Paul à Wauthier-Braine (propriété communale). Investissement subventionné par la Wallonie (à hauteur de 300.000,00 EUR) via un mécanisme de "financement alternatif". Convention quadripartite à signer entre la commune, la Région wallonne, le *Centre régional d'aides aux communes* (CRAC) et BELFIUS BANQUE S.A. : approbation.
10. École communale fondamentale. [Nouvelle] *Lettre de mission* de la Direction de l'établissement : approbation.
11. École communale fondamentale. Fonction de Directeur/trice de l'établissement : définition du profil, des conditions d'accès et des modalités d'introduction des candidatures.
12. Organisation de l'accueil extrasolaire et des plaines de vacances durant l'exercice 2020. Convention de collaboration entre la commune et l'*Intercommunale sociale du Brabant wallon* (I.S.B.W.) : approbation.
13. Personnel communal. Obligations découlant de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 7 février 2013 relatif à *l'emploi de travailleurs handicapés dans les communes, les centres publics d'action sociale et les associations de services publics* : communication.
14. *Charte pour des achats publics responsables* proposée par la Wallonie : adoption.
15. Terrains de tennis du complexe sportif sis rue de la Libération, 25-27 à Braine-le-Château. Remplacement du revêtement des trois terrains extérieurs et des clôtures : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de travaux.
16. Convention de mise à disposition par in BW d'une plate-forme numérique pour la mise en œuvre de la politique locale Énergie Climat (plan POLLEC) et de la Convention des Maires : approbation.

HUIS CLOS

Personnel enseignant

17. Mise en disponibilité pour raison médicale d'une institutrice maternelle : décision.
18. Mise en disponibilité pour raison médicale d'une institutrice maternelle : décision.
19. Interruption partielle de carrière (1/5) sollicitée par une institutrice maternelle pour l'année scolaire 2020-2021 : décision.

Ratification de désignations à titre temporaire sur décisions du Collège communal

20. Désignation d'une Directrice (sans classe) dans un emploi non vacant.
21. Désignation d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant à l'implantation de Braine-le-Château (charge partielle égale à 2/24).
22. Désignation d'une d'institutrice primaire dans un emploi non vacant à l'implantation de Braine-le-Château (temps plein).
23. Désignation d'une institutrice maternelle dans un emploi non vacant à l'implantation de Braine-le-Château (charge partielle égale à 21/26).
24. Désignation d'une institutrice primaire dans un emploi non vacant à l'implantation de Wauthier-Braine (charge partielle égale à 20/24).
